



*Photos
Brigitte.Moulin*

Sommaire

Page 2 : Editorial	Page 8 : Le coin des associations
Page 3 à 5 : Le mot des adjoints	Page 9 : Loisirs d'été
Page 6 : Compte administratif 2015 et Budget prévisionnel 2016	Page 10 : Informations sur l'ambroisie
Page 7 : Informations diverses	Page 11 : Informations sur les frelons
	Page 12 : A vos agendas

EDITORIAL



La période estivale 2016 est riche de décisions importantes pour les années à venir.

Tout d'abord pour notre communauté de communes du Vinobre. Elle vit sa dernière année, étant obligée par la loi de fusionner dès 2017, avec au moins une communauté voisine pour pouvoir atteindre la taille minimum de 15.000 habitants. En parcourant tous les critères énumérés pour une fusion, Vinobre est la seule communauté du secteur à ne pas avoir eu de dérogation. Le 23 novembre 2015, nous avons voté favorablement à la proposition d'une communauté d'agglomération, correspondant en partie au bassin de vie d'Aubenas. Le préfet, qui avait initié cette consultation, n'a pas donné suite.

Pour respecter la loi, le gouvernement (le Préfet) propose tout de même une fusion du Vinobre et du Val de Ligne. La question est posée aux vingt conseils municipaux concernés de savoir s'ils acceptent ce projet. Le 6 juillet, j'ai demandé au Conseil Municipal de se prononcer. Il a souhaité le faire à bulletin secret et par 8 voix pour et 7 contre, il est favorable au projet de fusion. Les jours à venir nous diront les résultats des vingt communes, et la décision finale de Monsieur le Préfet.

La seconde décision importante a été prise le 4 juillet par le Comité Syndical du SEBA. Le **Syndicat des Eaux du Bassin d'Aubenas**, auquel appartient Vinezac, s'est prononcé sur le choix du futur mode de gestion pour les dix prochaines années. Deux possibilités étaient présentées aux membres du comité syndical : soit reconduire la Délégation de Service Public, en confiant la gestion à un prestataire choisi (actuellement la SAUR jusqu'à la fin 2017), soit décider de gérer le service en direct par une régie qui devra disposer des personnels et des matériels nécessaires à un service de l'eau de qualité.

La gestion de l'eau potable et de l'assainissement est un bon exemple de coopération intercommunale. D'une répartition topographique qui ne connaît pas la justice des hommes, la ressource en eau doit bénéficier à chaque citoyen selon des critères de justice sociale et économique. C'est le rôle du syndicat des eaux que de tenter de répartir équitablement cette desserte. La santé économique du SEBA permet, à mon sens, aux élus de décider d'une gestion en Régie, c'est ce qu'ils ont fait le 4 juillet par 46 voix pour et 26 voix contre. Le travail qui les attend sera intense, prenant, mais en prise directe avec une mission de service public d'un besoin essentiel pour la population.

La troisième décision est la validation du principe de l'aménagement de la place du Chalendas. Ce sera un aménagement en mail, simple, polyvalent, paysagé, permettant des évolutions futures pour le centre bourg. Les élus, l'architecte, les services de l'Etat ont pris le temps de la réflexion. Ce projet est conduit et financé par la communauté de communes du Vinobre.

Comme d'habitude, dans ce bulletin ou sur le site internet Vinezac.fr, vous trouverez les thèmes et les liens utiles à votre information sur la vie à Vinezac.

Que vous soyez en vacances ou en plein travail, je souhaite à toutes et à tous un bon été 2016.

*Le Maire,
André Laurent*



Le mot des adjoints

Valsloppet 2016

Une animation inhabituelle a eu lieu le 14 et 15 mai 2016 sur la commune. Ce sont près de 450 vététistes qui, le 14 mai, de bon matin, ont convergé vers nos espaces sportifs pour prendre le départ de la 18^{ème} Valsloppet, randonnée VTT très prisée, qui se déroule tous les deux ans en Sud Ardèche. En effet, cette année le CTAV, club de cyclotourisme des environs d'Aubenas, avait décidé de centrer son épreuve sur Vinezac avec un départ le samedi matin du centre village et une arrivée le dimanche après-midi au même endroit. Après avoir traversé le bourg en baissant la tête pour éviter les porches, les participants se sont engagés sur un périple de près de 150 km sur les chemins des contreforts des Cévennes. Les organisateurs n'ont pas hésité à ré-ouvrir des chemins abandonnés pour proposer



des parcours inédits, afin ensuite de les faire partager aux randonneurs. Au milieu de ces sportifs aguerris, nous avons pu repérer quelques vinezacois bien courageux. Tous ces cyclistes ont rallié Vinezac le dimanche après midi, parfois dans un état de relative fraîcheur, surprenante après le nombre de kilomètres effectués et les 5000 m de dénivelé !



Petite ombre au tableau : le marché des producteurs locaux proposé en marge de l'arrivée, peu fourni malgré une situation favorable et des produits de qualité. Cette manifestation a cependant permis de mettre en valeur notre village et a conforté l'adéquation de notre pays avec les sports de pleine nature.

Thierry Debard

Temps d'Activités Périscolaires

Cette année, 86 enfants ont participé aux activités périscolaires. Dans l'ensemble, les enfants ont été heureux de découvrir de nouvelles activités les lundis et jeudis. Le jour de la fête de l'école, ils ont fait une démonstration de ce qu'ils avaient appris tout au long de l'année devant leurs parents. Pour la rentrée de septembre, les animations périscolaires auront lieu les mêmes jours, aux mêmes horaires : lundis et jeudis de 15h30 à 16h30. Un certain nombre d'ateliers proposés cette année sera reconduit.

Ecole maternelle

Les enfants de la maternelle ont intégré le 25 avril une magnifique école. Tous ont été ravis de découvrir ce nouvel espace. Nous remercions l'enseignante, les assistantes maternelles et les enfants d'avoir patienté le temps des travaux et ce, dans des conditions particulières du mois de septembre à avril. Nous avons pu également compter sur les personnels communaux (Monique, Myriam, Rahma et Didier) pour la remise en état et le déménagement de l'école pendant les vacances de printemps et nous les en remercions.

Pour la rentrée scolaire 2016/2017 une centaine d'enfants sont attendus toutes classes confondues.

Centre Communal d'Action Sociale

La sortie à la caverne du Pont d'Arc organisée par le CCAS pour les plus de 65 ans de la commune a eu lieu le mardi 17 mai après-midi. Elle a rencontré un vif succès : 55 personnes ont découvert et apprécié cette visite dans la bonne humeur.

Le CCAS se tient toujours à la disposition des personnes rencontrant des difficultés ou ayant des problèmes pour effectuer des démarches administratives. Elles peuvent prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Raymonde Gebelin





Les travaux



Ecole

Après 8 mois de travaux, les écoliers de la classe de maternelle ont pu découvrir les nouveaux locaux. Petits et grands apprécient cet agencement spacieux et coloré et profitent chaque jour de l'espace de jeux.

Eclairage public:

Le passage pour piétons situé au rond point des Côtes est depuis peu équipé d'un candélabre afin de sécuriser sa traversée et ses abords. D'autre part, la façade sud du château Julien retrouvera bientôt son éclairage.



Travaux d'entretien des bâtiments communaux

Nous avons effectué à la Bastide du soleil le rejointoiement d'un mur et le remplacement de deux vélux afin de régler des problèmes récurrents d'infiltration d'eau lors des fortes pluies.

Une main courante a été confectionnée et posée par Didier Caffiot dans les escaliers du château Julien.

La toiture de la mairie a été refaite en collaboration avec Ardèche Habitat, là aussi suite à des problèmes d'étanchéité.

Bienvenue à *Jimmy Bonnaud*, qui depuis le 1^{er} juin est venu renforcer l'équipe d'employés techniques dans le cadre d'un contrat d'avenir.

Ci-dessous avec son tuteur : *Didier Caffiot*



Travaux à venir

Nous allons refaire en pavé une partie de la place du Charbonnel.

Des travaux d'amélioration de l'acoustique dans la salle de réunion sous la mairie seront effectués au cours de l'été.

Les travaux de réfection des ponts de Boude, des Alobres et de Prunias sont toujours en attente d'exécution.

Voirie :

Les travaux retenus par la commission voirie pour l'année 2016 ont été réalisés : la réfection de la montée de la place Denis Tendil en enrobé, la réfection de l'impasse du jeu de boules en enrobé, la reprise de chaussée chemin de Fontenouille en bicouche, la reprise de chaussée au quartier des Freydeyres en bicouche, la reprise du chemin de la Fontaine en bicouche, le reprofilage du chemin du Grand Vallat et les emplois partiels.

Xavier Arnaud

Un nom pour l'école



Depuis la rentrée 2015, le parcours citoyen est un élément obligatoire de la scolarité. Il « se construit autour de l'Enseignement moral et civique, et doit favoriser l'engagement citoyen des élèves en facilitant et en développant leur participation et leurs initiatives dans la vie sociale de l'établissement, en particulier aux côtés des partenaires de l'École. » Ces instructions officielles ont donné l'idée d'un partenariat entre l'école et la Mairie de Vinezac.

Comment initier les futurs citoyens au fonctionnement de la République à partir de la plus petite cellule de l'Etat : la commune. Qu'est-ce qu'un maire, un conseiller municipal, un conseil municipal, quelles sont les lois qui les régissent, comment se passe une élection...

L'enjeu proposé aux élèves, de la GS maternelle aux CM2 : le « baptême » de l'école. En effet, l'école de Vinezac ne portait pas de nom. Or, ce nom, qui peut être proposé par tous, doit être approuvé par une délibération du Conseil municipal : c'était l'entrée dans le parcours citoyen. Une élue est venue présenter aux classes de GS Maternelle/CP, CE et CM les règles qui sont à observer pour ce choix : le jeune public est très attentif et curieux de savoir.

Professeurs et élèves se sont ensuite lancés dans le travail de recherche du nom, classe par classe. Recherche difficile mais fructueuse, qui suscite la réflexion, le raisonnement, la documentation, et a fait émerger huit propositions : Trois châteaux, Pierres levées, Vignes, Egalité, Malala Yousafzai, Corinne Albaut, Paul Eluard, Frères Montgolfier. Vote solennel le jeudi 2 juin dans le hall de l'école, avec listes et cartes électorales, bulletins, isoloir, urne, assesseurs ; dépouillement très suivi par les trois classes en salle de sport. Trois noms ressortent : Trois châteaux : 65 voix, Malala Yousafzai : 44, Frères Montgolfier : 39. Avant-dernière étape du projet, la visite de la salle du Conseil, et l'explication des symboles de la République : statue de Marianne, drapeau, portrait du Président de la République. Les questions et les réactions furent nombreuses : nos écoliers ne sont pas encore lassés du fonctionnement politique de notre pays.

Il restait donc au Conseil municipal à délibérer pour le choix final ; pour les circonstances, et vu le nombre d'observateurs prévu, le Conseil s'est tenu à la salle polyvalente.

Moment solennel pour tous, mais surtout pour les écoliers. Les enfants ont expliqué leur choix pour chacun des trois noms. M. le Maire a ensuite déclaré ouvert le Conseil et les élus ont débattu avant de voter, à bulletin secret. « L'école des trois châteaux » a recueilli 6 suffrages, « L'école Malala Yousafzai », 9. Notre école s'appellera donc du nom du prix Nobel de la Paix 2014, prix Sakharov 2013, « Ecole publique de Vinezac Malala Yousafzai ». La jeune femme a en effet autorisé cette utilisation de son nom.

Notre commune est la deuxième en France à rendre ainsi hommage à la jeune pakistanaise gravement blessée par les talibans en 2009 à cause de sa lutte pour l'instruction des filles et des enfants en général dans le monde entier

Julie Mallon



Volontaires pour dépouiller



Un futur citoyen à la hauteur

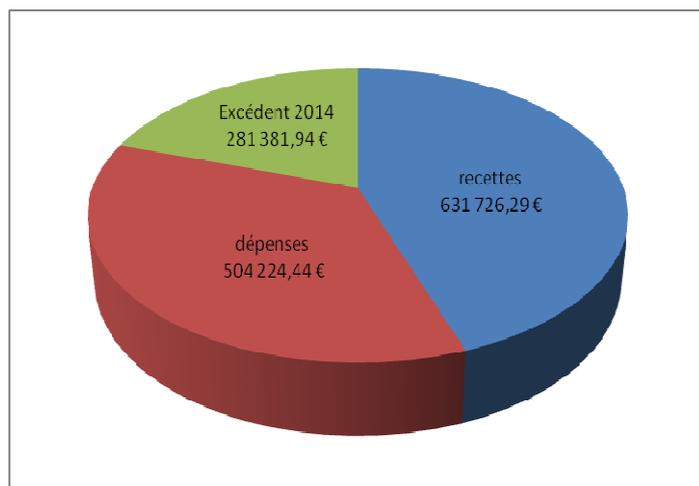
Les noms auxquels l'école a échappé

Quelques-unes des propositions qui n'ont pas été retenues par les élèves : pépites d'insolite, de candeur et de poésie :

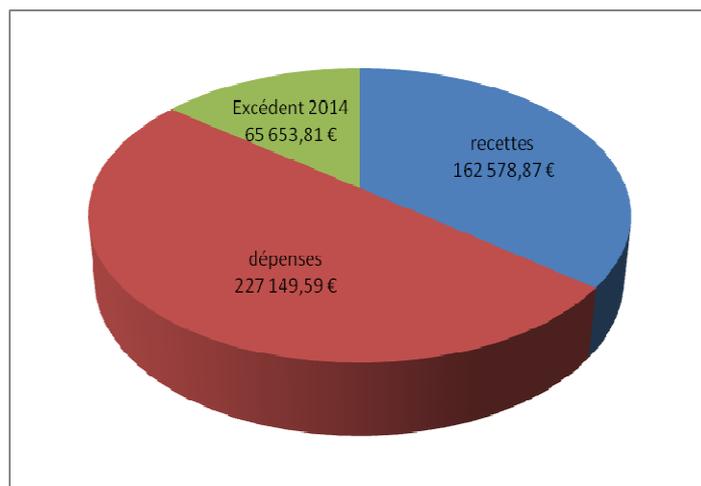
L'école noix cacahuètes
l'école des papillons
l'école Charlemagne
l'école des jours
l'école des meilleures choses
l'école de tout le monde
l'école des Schtroumpfs
l'école gauloise
l'école de la mine
l'école pointue
l'école du bord de Lande
l'école sympa

Compte administratif 2015

Fonctionnement



Investissement



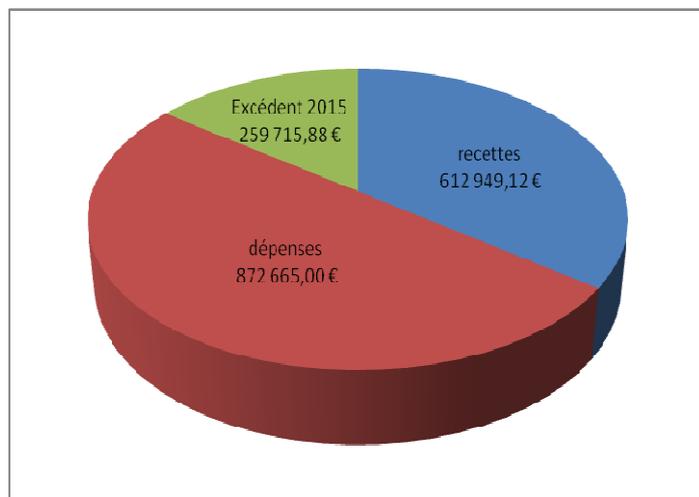
Résultats : Excédent de fonctionnement de 408 883.79€

Le conseil a décidé de répartir le montant ainsi :

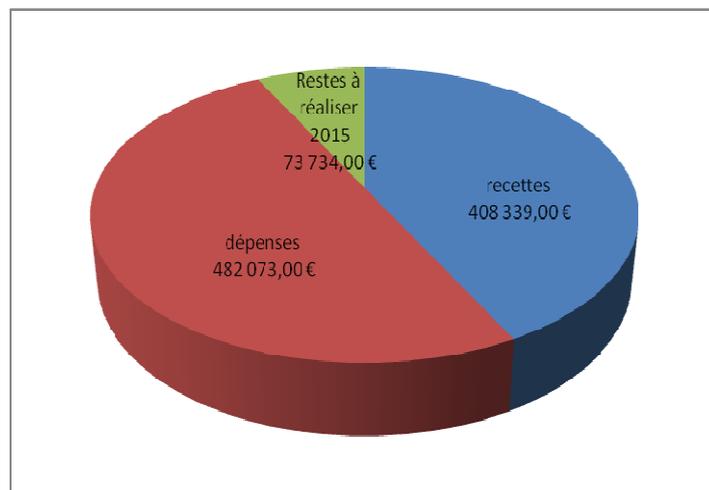
- 259 715.88€ en fonctionnement recette au BP 2016
- 149 167.91€ en investissement recette au BP 2016

Budget Prévisionnel 2016

Fonctionnement



Investissement



Vote des taxes directes locales pour 2016 :

Taxe d'habitation / taux voté	7.60%	recette :	105.944€
Taxe foncière/taux voté	9.84%	recette :	81.259€
Taxe foncière non bâtie/taux voté	46.14%	recette :	10.612€

Les personnes désirant avoir les informations détaillées de cet article sous forme de tableau peuvent les trouver sur le site de la mairie à l'onglet « Mairie et services publics, rubrique « Bulletins municipaux », article : CA et BP Annexe au BM 33.

Les pépinières d'entreprises : favoriser l'implantation des entreprises en Ardèche méridionale

Outils de développement économique local, les pépinières d'entreprises offrent un soutien aux créateurs/repreneurs d'entreprise jusqu'à leur développement et leur insertion dans le tissu économique local. Par une offre immobilière attractive, couplée à un accompagnement personnalisé, les pépinières favorisent ainsi la création d'entreprises en Ardèche méridionale.

L'offre de la pépinière permet aux entrepreneurs de bénéficier :

- de locaux adaptés à loyer modéré (bureaux et/ou ateliers) pour une durée de 4 ans.
- d'un accompagnement personnalisé du créateur d'entreprise par l'octroi de conseils et d'appuis pour le bon développement de son activité
- de services mutualisés (accueil commun, salle de réunions, espace de services, cafétéria, réception de marchandises, ...) dans un environnement composé d'autres créateurs d'entreprise.

En savoir plus ?

N'hésitez pas à faire part de votre projet à **Guillaume GRASSET**, le responsable des pépinières d'entreprises par

mail : guillaume.grasset@pays-ardeche-meridionale.net

ou par téléphone : 06 09 23 39 79

Consulter par ailleurs le site internet des deux pépinières d'entreprises :

www.lespelidou.fr (Lachapelle sous Aubenas)

www.faisceau-sud.fr (Le Teil)



Appel aux Vinezacois et à tous les amis de Vinezac

La municipalité voudrait réaliser une **exposition de photos de Vinezac**, les plus anciennes comme les plus récentes, pour présenter au public l'évolution de l'aspect du village pendant un gros siècle.

Pour cela, **nous avons besoin de la participation active des habitants** : il nous faut des documents à reproduire ! Nous vous invitons donc à amener à la mairie vos photos de Vinezac, surtout les plus anciennes. Nous les choisirons, les reproduirons et tous les originaux seront bien entendu rendus à leurs propriétaires.



Cela peut être des **cartes postales, des photos de famille, des reproductions de photos**. Il peut y avoir des personnes sur la photo, mais le village doit être présent par un côté : maison, quartiers, vue d'ensemble, bâtiment remarquable ou à présent détruit etc. En même temps que les documents, nous demandons **la date, même approximative, de la photo**.

A vos albums, vos tiroirs secrets, vos boîtes magiques !

Le coin des associations



La Cavalerie des Côtes

Le Centre Equestre La Cavalerie des Côtes restera ouvert pendant les vacances. Si vous voulez faire une balade ou des cours en carrière, prenez contact avec Dominique (06/33/33/97/46) ou Marion (06/76/46/35/10)



Vivre à Vinezac

En mars, lors de son assemblée générale, l'association Vivre à Vinezac a accueilli de nouveaux membres, témoignant ainsi de sa bonne vitalité.

En avril, l'association a participé au festival Ligne d'Arts. Une exposition d'artistes amateurs a reçu de nombreux visiteurs. Le groupe Epistrophy et le trompettiste Pierre Lafrenaye ont ravi les amateurs de jazz. Le chœur les Bouches Rouges a aussi séduit le public présent.

La Fête du Terroir et du Patrimoine se déroulera les 17 et 18 septembre avec un marché ouvert de 10 à 18h. De nombreux exposants, Métiers d'Art, artisanat et producteurs sont déjà inscrits, certains feront des démonstrations. Pour cette 9ème édition, VAV a prévu de nombreuses surprises dans l'animation de la Fête.

Pour connaître le programme définitif ou suivre l'actualité de VAV, rendez-vous sur son site : vivreavinezac.jimdo.com
tél : 06 85 48 43 14 ou 06 08 28 60 23

Club de Self-défense de Vinezac

Le Club de Self-défense de Vinezac remplacera le FUJI-YAMA la saison prochaine à Vinezac.

L'enseignement du Nihon Taï-Jitsu est maintenu mais la progression et le passage des grades se feront en Karaté Défense Training. Cette jeune discipline de self-défense combine simplicité et efficacité.

De nouveaux tarifs entreront en vigueur : tarif unique : 130 euros de cotisation + 36 euros de licence (dégressif dès le deuxième pratiquant de la même famille).

Horaires des cours inchangés : le vendredi salle Alain ROUVIERE

Enfants de 7 à 12 ans : 18 heures – 19 heures 30

Ados-adultes : 19 heures 30 – 21 heures

Enseignant : Jérôme RIEU : 06.49.76.18.79



De Vinezac
Karaté-défense École Nihon-Taï-Jitsu

Union Sportive de Vinezac : Journée Fiers d'être bleus

Le soleil a laissé croire en début de matinée qu'il serait au rendez-vous le samedi 4 juin 2016 mais la pluie a pris le dessus et a un peu gâché la fête. Pas de quoi démotiver nos petits champions ! Même sous la tempête, ils ont joué au football avec bonheur et envie, trempés mais heureux, maquillés avec talent en tricolore par les « crayons d'Anaïs ». Ils ont pu s'affronter au baby foot, profiter d'un magnifique bout de spectacle de Pass lez'arts et d'un avant goût du show rythmé de l'AMDA. Les enfants ont été gâtés de cadeaux, gourmandises et gâteaux savoureux et dans le thème confectionnés par les mamans. Les courageux, venus malgré la météo ont été accueillis avec le sourire par la splendide équipe de l'USV.

Educateurs, parents, membres du bureau ont su garder l'ambiance festive. Bravo à tous pour cette journée pluvieuse mais heureuse.



La Communauté de Communes du Vinobre

vous propose
une expo-photo



17/06 au 27/06 : Lachapelle sous Aubenas
27/06 au 11/07 : St Sernin
11/07 au 18/07 : Mercuer
18/07 au 25/07 : Vinezac
25/07 au 01/08 : Ailhon
01/08 au 08/08 : Lanas
08/08 au 16/08 : Lentillères
16/08 au 29/08 : St Etienne de Fontbellon



Renseignements : Communauté du Communes du Vinobre
Tél. : 04 75 35 46 11 - www.vinobre.fr

Les amis de la bibliothèque : horaires d'été

Les Amis de la bibliothèque vous informent qu'à partir du 1^{er} juillet 2016 et jusqu'au 31 août 2016 la bibliothèque sera ouverte les **mercredis et jeudis de 18h à 19h**.

Le bibliobus est passé : nous avons un grand choix de romans, documentaires et B.D.

Nous avons aussi effectué l'achat de nouveaux livres.

Nous vous attendons nombreux tout l'été et dès la rentrée scolaire aux horaires habituels : mercredi 15h-17h, jeudi 15h30- 17h30h, samedi 11h-12h.



L'art cadre d'été





Maie-Louise Oudkerk

Simon Gaussuin

Du 6 juillet au 28 aout 2016

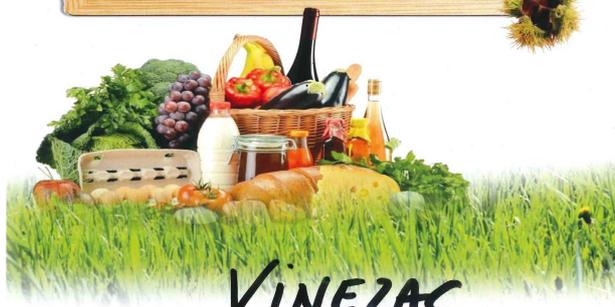
GALERIE D'ART
L'ARTCADRE



Ouvert du mercredi
au dimanche
14 heures - 18 heures

170, route d'Uzer
07110 VINEZAC
☎ 04 75 36 88 23
Mail : contact@lartcadre.fr
www.lartcadre.fr

La Communauté de Communes du Vinobre
vous propose ses



VINEZAC
tous les mercredis du 22/06
au 07/09 de 18h à 20h



L'ambroisie pousse, il est temps de l'éliminer avant floraison

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante envahissante et son pollen est un des allergènes les plus puissants connus. En Rhône-Alpes, le nombre de personnes allergiques à l'ambroisie a doublé en seulement 10 ans dans les zones les plus exposées, où plus d'une personne sur cinq est désormais allergique. Tout doit être mis en œuvre pour qu'on n'atteigne pas les niveaux record de la Hongrie, entièrement infestée, où un Hongrois sur deux développe de graves allergies à l'ambroisie...

Réduire la présence de l'ambroisie et donc le taux de pollen dans l'air, c'est stopper cette augmentation des personnes allergiques, et c'est permettre, chaque été, de baisser fortement la gêne ressentie (conjonctivites, éternuements...), en évitant des hospitalisations, des arrêts maladies, des crises d'asthme, de fortes fatigues, etc.

En cas d'apparition de tels symptômes en août et septembre, il convient de consulter son médecin traitant voire un allergologue, le pharmacien, et les sites internet (pollens.fr, air-rhonealpes.fr). Toute personne qui se sait allergique à l'ambroisie ou qui ressent ces symptômes doit respecter les recommandations suivantes :

- chez soi : se rincer les cheveux le soir, aérer les pièces de nuit (pollen émis dès le lever du soleil jusqu'au soir), éviter l'exposition à d'autres substances irritantes (tabac, produits d'entretien, parfums d'intérieur, encens...)

- à l'extérieur : éviter toute activité surexposant au pollen (tonte et entretien du jardin, sport...), sinon préférer la fin de journée et le port de lunettes de protection ; ne pas faire sécher le linge ; en voiture, garder les fenêtres fermées.

- être encore plus attentif à ces recommandations lors des pics d'émission de pollen et de pollution (pour l'ambroisie : entre le 20 août et le 10 septembre, sinon consulter : pollens.fr, alertepollens.org, air-rhonealpes.fr).

Mais sans attendre, que faire dès le mois de juin ? Les plants d'ambroisie commencent à être bien reconnaissables courant juin et peuvent atteindre 30 à 50 cm de hauteur. Le vert intégral (recto-verso) et sans odeur de leurs feuilles les distingue bien des plants d'armoise (odeur forte des feuilles froissées).

Sur des terrains contaminés par l'ambroisie et non remaniés, l'arrachage ou les tontes et fauches régulières permettent de supprimer le stock de graines d'ambroisie situées à faible profondeur, et de supprimer en deux à quatre ans l'apparition de plants (mais attention, tout remaniement de la terre, tout apport par lessivage d'eau pluviale, par engins ou graines pour oiseau contaminés, peut apporter en surface des graines qui germeront dès l'année suivante). Si l'arrachage est possible, il doit être effectué à partir de fin juin à début juillet et pas avant, sinon d'autres graines d'ambroisie peuvent germer à la place des plants arrachés. A défaut, la coupe doit être effectuée au moins deux fois, courant juillet puis août, avant l'arrivée des tiges florales.

Sur les terrains remaniés et chantiers, il convient de surveiller la provenance d'éventuelles terres et remblais rapportés (éviter si possible qu'ils proviennent de terrains infestés).

La plateforme nationale de signalement de l'ambroisie permet aux référents communaux ambroisie, ou à défaut aux maires, de recevoir tout signalement effectué par un particulier, en vue d'obtenir son élimination par l'occupant ou le propriétaire du terrain concerné. Quatre voies sont possibles :

- Application « signalement ambroisie » pour Smartphones sur Google Play ou Apple Store ;

- Site web de la plateforme de signalement (signalement-ambroisie.fr)

- Signaler en appelant la hotline (0 972 376 888)

- Envoyer un mail à contact@signalement-ambroisie.fr

Merci à tous de contribuer à réduire l'impact sanitaire de cette plante bien incommode !



**Exposition sur
l'ambroisie visible
du 20 juillet au 10
août 2016 dans la
salle du conseil aux
heures d'ouverture
de la mairie**

Gare aux frelons asiatiques, *VESPA VELUTINA*

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit progressivement son installation dans le pays. Ce phénomène est source de difficultés, en particulier au niveau de l'apiculture.

En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelon est en plein développement. Il a ainsi une action :

- directe sur les colonies : du fait de la prédation et du stress qu'il occasionne en étant présent devant la ruche,
- indirecte : du fait de la diminution de la fréquence des sorties voire de l'arrêt de butinage qui engendrent un affaiblissement des colonies pouvant aller jusqu'à de la mortalité. Les conséquences économiques sur l'apiculture sont donc importantes.



La prédation exercée par le Frelon asiatique concerne non seulement l'abeille domestique mais plus largement tous les insectes, ce qui met potentiellement en danger un certain nombre d'espèces dites sensibles et porte atteinte à la biodiversité de son environnement.

Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire). Des individus ont également été observés dans l'Ain et le Rhône, sans que les nids aient été retrouvés. Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.

La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS* et FREDON**) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire.

Leur rôle est :

- De confirmer la présence du frelon asiatique suite aux signalements de cas,
- De rechercher les nids en organisant des prospections locales à l'aide de bénévoles,
- D'informer les animateurs départementaux, le maire et les apiculteurs,
- D'accompagner le maire ou le propriétaire du terrain pour la destruction, vérifiant par la même occasion sa conformité.

A ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne). Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.

En 2016, une campagne de communication est mise en place, et pour la deuxième année consécutive, afin de sensibiliser le grand public sur la menace que représente l'installation du frelon asiatique dans notre région. Elle comprend :

- Une affiche, envoyée à toutes les mairies rhônalpines et indiquant les coordonnées des intervenants à contacter afin de signaler un cas de frelon asiatique***. En cas de doute, il est possible de prendre une photo du nid ou de l'individu suspecté et de l'envoyer par mail, via les coordonnées affichées.
- Des fiches techniques, disponibles sur le site de la FREDON (www.fredonra.com) et offrant des informations complémentaires sur cet insecte.

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels et soyez attentifs !

Dr Prémila CONSTANTIN

Vétérinaire pour la section apicole

GDS Rhône-Alpes

* FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

** FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

*** Ce réseau de surveillance est dédié exclusivement au frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la gestion de nids de guêpes ou de frelons communs, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

A vos agendas

● 16 juillet : **Fête des Classards** sur la place et au dessus du stade avec repas, bal et feux d'artifice à 23h.

● 20 juillet : **17h30** visite guidée du village et de l'église (sur inscription en mairie) suivie d'une **dégustation** sur le marché des producteurs offerte par la commune.

● 28 juillet : **20h30 concert** de musique traditionnelle argentine à l'église organisé par Vinezac Sauvegarder Pour Transmettre.

● 17 août : **17h30** visite guidée du village et de l'église (sur inscription à la mairie) suivie d'une **dégustation** sur le marché des producteurs offerte par la commune.

A la tombée de la nuit, **cinéma sous les étoiles** dans la cour de l'école : Médecin de campagne.



Si vous voulez recevoir en ligne et en temps réel les informations prioritaires et urgentes et les annonces des manifestations culturelles et festives, inscrivez-vous sur notre site : Vinezac.fr : (page d'accueil, formulaire d'inscription.)



Un nouveau service sur notre commune : un cabinet d'ostéopathie
M. Pierre Goett, ostéopathe, vient de s'installer sur notre commune pour y exercer sa profession.
Son cabinet est situé au 910, route de la Vernade (04 75 93 51 37).
Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village.



Fermeture du secrétariat de mairie du 11 au 16 Août 2016 inclus.
Collecte estivale des ordures ménagères : mercredis et samedis matin

Ça s'est passé en juin...



Les modulables



Gala de l'école de cirque



L'ardéchoise et ses bénévoles



Vinz'tival



En passant chante Goldman



Fête de l'école